

20

PREMIÈRE JOURNÉE

Les 12 Septembre de 9^h00 heures à 12^h00 heures 2024

Observations de M⁽¹⁾

Préambule - Le commissaire enquêteur a reçu la totalité des documents de dossier soumis à l'enquête

- projection population
- Règlement Sanitaire Venues et Affichages sur les Plots POS et projet PLU communal Mme. Salle venue sur permanence
- es OPA
- es zones constructibles Venues et Affichages sur zone + lieu de permanences de plusieurs places
- l'étude au cabinet permettrait au public de suivre les zones constructibles ou Naturelle de projet PLL
- Sécurité, vision sur l'église fortifiée
- classe de finitions
- des visiteurs de construction

Le commissaire enquêteur a l'honneur
Jean-François DURANT

JF

ouverture des permanences à 9^h00

10^h05 une personne s'est présentée pour visualiser le dossier et les plans affichés dans la salle venue aux permanences.

Il a évoqué le projet de Pauline et l'évolution de l'habitat OPA en vis à côté de la zone urbaine. Ce site devrait envoyer un courrier au conseil en train des 2 jours à venir

le CE JF

Fermeture ^{de} Permanence à 12^h00

Prochaine permanence le 18/09/2024 entre 14^h - 17^h00

le CE JF

⁽¹⁾ Pour prendre en considération vos remarques, consignez-les sur le présent registre ou adressez-vous directement au commissaire-enquêteur.

20 ouverture de la 2^{es} permanence a Huma-wihr
horzue 14^h00 - 17^h00

14^h00
10%

Monsieur Sylvain Lehmann est venu déposer un dossier
pour évoquer la "disparition" de la parcelle Section n° 10
n° 0020 actuellement existante dans le POS.
elle demande des voisins pour lesquelles cette parcelle
est dans le projet PLU de la zone "incertaine"

LEHMANN Sylvain
18/09/2024
à 14h.19

2% En complément de ce qui précède et de la
lettre explicative ci-jointe ainsi qu'au
regard du nouveau PLU relevant la
parcelle S1 n° 0020 je recommande
la réintégration de cette parcelle dans
la zone OA ce qui permettrait la
densification de secteur.

fait à Huma-wihr le 18/09/2024
à 14h.50
LEHMANN Sylvain

15^h00

Passage à la permanence de M. Robert
Albert habitant Huma-wihr. Sa demande
concerne la zone Np (Parkings) soit recadrer
en zone constructible UB avec les arguments
N° de (6). voir lettre déposée dans le registre
d'enquête. Au contact oral avec cette
le et ~~FA~~ personne n° 10 sujet évoqué


Fermeture de la 2^{es} permanence a 17^h00
2 personnes sont venues déposer et valider
des observations sur le projet de PLU
N°: les commentaires sont à maintenir dans le registre
jusqu'à la fin de l'enquête publique
Prochain permanence le 28/09/2024 (Samedi) 9^h00 - 12^h00
Le Commissaire enquêteur Fabrice
Jéou. François DURANTY

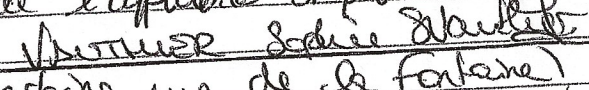
2a

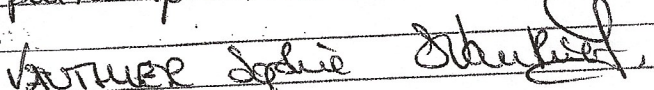
ouverture de la zone de perméance
le 28 septembre 2024 le CE JF

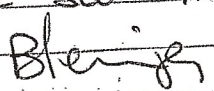
9400 Visite d'une personne Alfred SENON en vue
de renseignements pour vérifier si un terrain adjacent
avant à son espace et si ces limites
le regard sur une plan affiché 36 règlement
graphique ce certificat zone UA. le CE JF

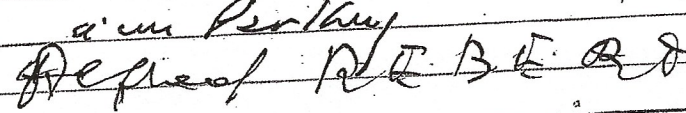
10400 Présence de M. Clément Valentini à la perméance
ce. discussion sur les travaux des machines dans
le POS et le règlement propre à la zone NP
de PLU
off. dépôt un courrier concernant la zone NP
en limite pour la Bourse en Parking

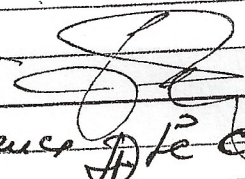
VALENTINI CLEMENT 

10445 Concernant la zone NP, la zone devrait être dédiée
à des habitations plutôt que du stationnement de tourisme
qui n'apporte pas de consommation / usage de la commune
Cela apporterait seulement de l'affluence et du bruit
sociale. 

10447 Concernant la zone 7 (parking rue de la fontaine),
avis favorable pour un aménagement de stationnement
raisonné pour les travaux plutôt que le stationnement
aléatoire actuel. 

10456 LEININGER Bernadette - 19 Rue de la SINN
Si le parking de camping car sera fait
est ce que la servitude sur mon terrain
sera supprimée. 

10458 M. Alfred Rebert est venu déposer un courrier
concernant des modifications souhaitées sur
la zone NP qui dans le projet est classée
à un Perfluor


Finalement la perméance à 12^h de la zone perméance JF le CE
5 personnes étaient présentes 

14ⁿ30Ouverture de la 4^{ème} Permis d'urbanisme
le 7 octobre 2024 le CE d'A

ZORNINGER Jean

Concerne la création d'une zone d'accueil de camping-car.
Je ne pense pas qu'il soit opportun de créer une zone
pour camping-car, il est certainement possible de gérer
le stationnement des camping-car d'une autre façon. Si
toutefois une telle zone devait se créer, elle devrait ne pas
créer de gêne pour les riverains, tout en étant à proximité
du centre historique. Ainsi la zone contiguë au parking
de la salle des fêtes pourrait convenir.

14ⁿ45

une personne est venue consulter le plan
du projet PLU. Elle s'est dite pas écrire son
résultat dans son registre. Elle va récupérer
un camion et le déposer en terre
ses observations concernent l'urbanisme principalement
en lien avec une zone NA - et une zone Np Par la suite
le CE d'A

14ⁿ52

Remise d'un dossier de Mme Sylvie Lehmann
concernant la parcelle n° 4, lot de la parcelle une
parcelle d'implantation en zone U A.
le. 7/10/2024.

Demande identifiée
au conseil de presé
18/09/2024

15ⁿ31

Le Maire sollicite la Mairie afin de permettre un assouplissement
ou une adaptation des mesures dans les zones nous
concernant dans le futur PLU, à savoir les zones U1 et U2.
L'ensemble des mesures et des propositions sont résumés
à travers un document technique de 12 pages déposé ce jour.
Afin de pouvoir étudier et traiter l'ensemble des points
énumérés, nous sollicitons une rencontre préalable avec le
Maire de Hunawitt.

Il est également important que le bail emphytéotique soit
adapté à l'ensemble des mesures qui seront définies
dans le futur PLU

A. CHOET Directeur Mairie

Sylvie Renaud
garant

16⁴ 7/12/2024 Permutation 4^{es} permutation (suite)
 Non au lotissement de 15 logements
 ORP route de Ribecourt
 Colette WICKERS Heilm

16⁴ 11 7/10/2024

OLIVIER et Pierre Emile Humbrecht.
 Sommes propriétaires d'une exploitation viticole au lieu-dit WINDSBUHL à Hunawir. Ces vignes sont arborées de 25 ha de forêts. Sur cette propriété se trouve un ancien caps de ferme des 19^{ème} attaché à une petite maison.
 Nous avons déposé un permis de construire qui avait été accepté en 2019 mais avec obligation d'installer une protection incendie.
 Nous avons été en contact avec les maires de Hunawir et Piquenih (aussi concernée par le hameau du EPLACH) et attendons toujours que les maires s'occupent de ce dossier. Notre permis et donc en suspens et nous avons entre-temps fait d'autres choix.
 Le projet reposait sur la transformation du caps de ferme en maison d'habitation (sans ajout extérieurs) et démolition de la petite maison existante.

- le caps de ferme est un bâtiment historique
- la petite maison est un ajout plus récent ayant moins de potentiel.

Il est impossible pour nous d'exploiter ce caps de ferme car il avait été conçu pour du bétail, écurie, porcheries, les plafonds sont trop bas pour une utilisation agricole moderne. S'il n'est pas possible de modifier sa destination en habitation, il est voué à s'écrouler. Nous ne pouvons pas investir des sommes importantes dans le maintien d'un bâtiment de 650 m² qui ne sera pas utilisé ! Nous avons déjà installé un puit pour être autonome en eau et la propriété possède suffisamment de terrain pour être indépendante dans le recyclage des eaux usées.

Nous avons pu accepter d'installer une piscine mais cela pourrait être une solution pour régler le problème de la protection incendie.

Le hameau du Windsbuhl compte aujourd'hui 4 autres habitations. 2 sont issues de la transformation de grange ou greniers en habitation sans que cela ait eu un problème pour le hameau. Notre propriété a aussi un puit pour l'alimentation en eau.

[Signature]

Fait de 4^{es} permutation à 17^h 4
 7 personnes autre été présents le CE
 C... de l'administration locale...

2a

ouverture de la 5^{ème} permanence le 16/10/2024
à 9h

(6)

9^h15 M. Nouvel Ziegler dépose au nouveau comité
concernant les travaux de la forêt et l'entretien
de la zone résine par le personnel de la commune

9^h26 Habitant la commune, j'ai constaté en partie basse,
du restaurant à l'entrée du village à l'est, jusqu'au
parc à cigogne, l'absence de trottoir. La sécurité est donc
pas assurée pour les piétons circulant à cet endroit.

Mr François ERMEL

10^h40 M. Mithnacht Pierre expose une parcelle
section 3 N° 12 appartenant à l'ancien AOC. Ce projet
leur est soumis par le PLU qui l'a sorti de la zone agricole
il a constaté que le classement de cette parcelle n'est
recensé dans la cartographie AOC grand cru.
cette parcelle est située dans le secteur Rosacker

Mr Pierre MITTNACHT

16.10.2024 10:44

11^h23 M. Laurent Bueche directeur du Jardin
des papillons a déposé un projet avec l'association
Technique afin de permettre l'opérationnel
du Jardin des papillons. un projet pour les journées
de végétation (vacances - période d'été)
Le Nb de personnes qui fréquentent cet établissement
est d'environ entre 60000 ann et 80000 ann
dans les années 2023
avec une évolution à la hausse des personnes
à venir

Laurent BUECHE Directeur du Jardin des
papillons à Humauville le 16/10/2024
11h30

[Signature]

Fin de la 5^{ème} permanence et de la fin de la période
de l'enquête recevut du public
le 16/10/2024

[Signature]